

30 avril 2009

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2008 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2006/2007 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M. Olivier Fiumelli.

La proposition PR-614 a été renvoyée à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 mai 2008.

La commission des finances et la commission des arts et de la culture se sont réunies le 18 novembre 2008, sous la coprésidence de M. Christian Zaugg et de M^{me} Anne Carron-Cescato, pour traiter de cet objet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que les commissions remercient pour la qualité de son travail.

Préambule

C'est en vertu de l'article 10, alinéa 6, lettre c), des statuts du Grand Théâtre de Genève que le Conseil administratif présente au Conseil municipal le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2006/2007.

La saison du Grand Théâtre a été constituée de huit ouvrages lyriques et de deux spectacles donnés par le ballet pour un total de 75 représentations, dont 38 ont eu lieu au Bâtiment des Forces-Motrices en raison notamment des travaux effectués au Grand Théâtre en début de saison. Le taux d'occupation moyen a atteint 83,74% et le taux financier moyen 78,60%.

La clôture des comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, arrêtés au 30 juin 2007, présente un excédent de charges de 236 446,05 francs après dissolution de plusieurs provisions. Conformément au règlement y relatif, la perte de l'exercice est prélevée sur le fonds de réserve. Dès lors, ce dernier, qui représente la fortune de la fondation, s'élève au 30 juin 2007 à 994 684,17 francs.

Dans son rapport, l'organe de révision indique que, selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation. Il conclut en recommandant d'approuver les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.

En conséquence, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à approuver les comptes de la saison 2006/2007, en votant le projet d'arrêté présenté dans la proposition PR-614.

Audition

Lors de leur séance du 18 novembre 2008, les commissions ont reçu M^{me} Martine Koelliker, codirectrice, M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Jean-Marie Blanchard, directeur du Grand Théâtre, ainsi que M. Denis Chevalley, président de la commission du personnel technique et administratif du Grand Théâtre, et M. Stephan Desogus, représentant des machinistes du Grand Théâtre à la commission santé et sécurité.

En préambule, M^{me} Koelliker prie les membres des commissions de bien vouloir excuser l'absence du magistrat en charge du département de la culture qui n'a pas pu être présent pour un motif d'ordre médical.

M. Blanchard commente les comptes relatifs à la saison 2006/2007. C'était une saison exceptionnelle à plusieurs points de vue. Elle a vu des travaux de rénovation ayant pour conséquence le déroulement d'une partie importante de la saison au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et, d'autre part, le Grand Théâtre a connu une crise sans précédent. Tout cela s'est ressenti au niveau du budget. Il s'empresse de dire que l'engagement et la conscience professionnelle du personnel ont fait que la qualité artistique des œuvres et le public n'ont été en rien pénalisés par ces événements. Cette saison a produit un déficit d'exploitation de 236 000 francs qui correspond principalement au déficit des activités de bouche (exploitation de la buvette, du bar et du restaurant) que le Grand Théâtre avait décidé de reprendre dès 2006. Cette décision a été prise car ils n'étaient pas très satisfaits du fermage. Dans l'intérêt du personnel, il était plus juste que le Grand Théâtre exploite directement. Il croit que cette décision était bonne et il espère que les exercices suivants le prouveront. Cette année a été handicapée par le fait qu'une grande partie des spectacles se sont déroulés au BFM, où le Grand Théâtre ne pouvait pas exploiter cette activité. Il y a donc eu un manque à gagner assez important. Pour le reste, il se montre disposé à répondre aux questions qui surgiront lors de l'examen page par page.

Un commissaire constate que les récitals remplissent à chaque fois 50% des places. Il se pose la question de savoir s'il faut continuer ces prestations ou si on pourrait faire cela ailleurs, ou prendre une seule grande voix plutôt que quatre afin de faire des économies.

M. Blanchard a constaté un déclin lent mais irréversible des récitals. Si on a décidé de les maintenir, c'est tout d'abord parce qu'ils ont un sponsor qui sub-

ventionne cette activité à hauteur de 150 000 francs chaque année. Sur le lieu, il reconnaît que la salle (1500 places) est impossible à remplir avec ce type de spectacles. L'avantage est que la salle est gratuite. Il fait observer qu'à l'exception de quelques grandes voix (par exemple: M^{me} Bartoli) qui réussissent presque à remplir les salles, on constate un intérêt de plus en plus rare de la part du public pour cette forme. Il note cependant qu'il s'agit d'un public fidèle, puisque les réabonnements de la série récitals se font extrêmement bien. Peut-être que son successeur aura des idées originales pour renouveler l'intérêt du public, faute de quoi on atteindra un seuil où il faudra abandonner ce type de spectacles.

Un commissaire demande ce qu'est le taux financier par rapport au taux d'occupation.

M. Blanchard explique que pour le taux d'occupation il s'agit du nombre de spectateurs assis dans la salle. Quant au taux financier, c'est la recette par rapport à un 100% de taux d'occupation. Selon les spectacles, on peut avoir des écarts qui varient.

Un commissaire demande le détail des servitudes.

M. Blanchard répond que, sur le tableau fourni, il y a une colonne avec les places de servitudes qui ont été occupées. Elles totalisent 1664 places.

La même commissaire demande quelle est la répartition de ces servitudes.

M^{me} Koelliker renvoie à la convention d'exploitation pour les détails, mais elle donne un ordre de grandeur. La loge officielle comporte 14 places pour le Conseil administratif, 10 places pour le Conseil municipal, six places pour le Conseil d'Etat, deux places pour le secrétaire général du Conseil administratif et deux places pour le département de la culture.

Un commissaire demande à quoi on peut attribuer l'augmentation spectaculaire de la popularité du ballet.

M. Blanchard répond que c'est à la qualité de sa programmation. On a vu la nécessité de trouver un public pour le ballet, et on a rénové considérablement le ballet. On a décidé un changement de directeur du ballet, ce qui fut un bien pour la santé de la compagnie et sa politique de diffusion. La nouvelle programmation, proposée par Philippe Cohen, a rencontré un grand succès dans un premier temps, auprès des tourneurs et du public à proximité (France, Allemagne, Autriche, Espagne), puis la diffusion s'est étendue aux Etats-Unis. Selon lui, ce qui explique cette augmentation de popularité, c'est une adéquation entre une politique artistique et une attente du public. Il rappelle qu'il n'y a pas de vie possible pour une compagnie de ballet telle que celle du Grand Théâtre uniquement à Genève *intra muros*. L'idée est de faire rayonner l'institution et Genève à travers les frontières. Ce ne serait pas raisonnable de jouer davantage à Genève.

Le même commissaire demande s'il y a un échange entre le ballet du Grand Théâtre et d'autres compagnies genevoises.

M. Blanchard affirme qu'un grand chemin a été parcouru. A l'époque l'Association pour la danse contemporaine (ADC) a présenté un rapport très intéressant sur l'état de la danse à Genève, où il apparaissait que la danse institutionnelle s'opposait très clairement à la danse alternative. Cela a complètement changé. Il y a aujourd'hui une réelle collaboration avec les autres compagnies (comme Alias), et lorsqu'on s'est aperçu qu'il faudrait peut-être réduire la voilure, l'ADC a aidé le Grand Théâtre à trouver des formules qui permettraient de poursuivre des politiques intéressantes. L'état des lieux est très satisfaisant.

Un commissaire lit qu'ils ont eu besoin de 14 choristes pour *Così fan tutte*. Le Grand Théâtre dispose de 42 choristes et deux auxiliaires doivent être engagés, pourquoi? Il manque certaines tessitures?

M. Blanchard confirme cette hypothèse. Il indique aussi que les choristes auxiliaires viennent essentiellement de la région. Ce sont des choristes amateurs ou semi-professionnels. Quand ils ont besoin d'un très grand effectif, ils travaillent avec un chœur bulgare (Orphéus) qui offre d'excellentes prestations.

Un commissaire voit des chiffres assez réjouissants concernant les abonnements jeunes. Quelle est la tendance?

M. Blanchard répond qu'elle est en augmentation, même si elle est moins rapide que les années précédentes. On est parti de zéro, pour arriver aujourd'hui au chiffre de 8% des abonnements. Par ailleurs, un club pour les jeunes a été lancé cette année: La Bohème. Il s'agit de partager des expériences et de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Ils sont 200 jeunes à avoir rejoint ce club par une démarche individuelle. Cela vient en complément du travail effectué au travers du service pédagogique qui travaille avec les trois ordres d'enseignement, ce qui permet à 40 à 60 classes par année de découvrir les arts du Grand Théâtre.

Un commissaire demande si l'initiative de «Wagner en images» est un événement unique ou si elle va se décliner sur plusieurs auteurs.

M. Blanchard explique qu'ils ont saisi une occasion. Au Louvre, il y a une grande valorisation des archives concernant la musique, l'opéra et la danse, et le Grand Théâtre s'est appuyé sur cela pour organiser «Wagner en images». Ils essaient de développer un certain nombre d'activités qu'on présente prioritairement aux abonnés. On essaie de leur offrir ces avantages pour stimuler la reconduction des abonnements d'une année sur l'autre, car l'abonnement tend à être une formule de moins en moins attractive, puisque cela est vécu comme une contrainte. Les spectateurs préfèrent aller d'une institution à l'autre. La manière de compenser, c'est de proposer, aux abonnés, des avantages que le public ordinaire n'a pas.

Une commissaire pose une question à propos de l'atelier de construction et de décoration. Elle voit que, pour *Così fan tutte*, le décor a été sous-traité à un privé. Était-ce faute de temps ou parce que l'atelier ne pouvait pas le réaliser sur place? C'est exceptionnel ou cela se reproduit-il fréquemment?

M. Blanchard répond que ce n'était pas un problème de compétences techniques, mais plutôt un problème de planning. Cette situation n'est pas nouvelle. Il indique que cette construction de décor a été confiée à un atelier lyonnais, Espace et compagnie.

S'agissant des manifestations privées qui ont lieu dans les foyers, une commissaire aimerait savoir à qui on loue, et si c'est en augmentation pour le budget suivant.

M. Blanchard explique que ces manifestations font toujours l'objet d'une confirmation par le bureau du conseil de fondation. On loue très souvent à des sociétés qui sont partenaires du Grand Théâtre.

Une commissaire demande si les travaux réalisés en urgence par la Ville ont été imputés au budget 2006/2007.

M^{me} Koelliker répond que c'est le cas en partie. L'autre partie est sur le budget 2007/2008.

Un commissaire aimerait comprendre comment fonctionne le personnel travaillant dans le domaine du costume. Comment c'est réparti? A-t-il simplement été coulissé de personnel de la fondation à personnel de la Ville?

M. Blanchard explique que, dans l'atelier des costumes, le personnel de la fondation côtoie et exécute les mêmes tâches que le personnel de la Ville. Ces deux statuts continuent d'exister. C'est lié à l'histoire de l'institution qui a eu un besoin accru de couturières et la Ville s'est montrée peu encline à créer des postes. On a donc engagé du personnel «fondation». M^{me} Bertani souligne que leur volonté est celle d'harmoniser ce service. Cela a un coût.

Un commissaire note que les habilleuses ont un contrat de la Ville, mais elles travaillent à la prestation. Quelle différence y a-t-il entre ces contrats?

M. Blanchard répond qu'on est sur une année charnière. Jusqu'en 2006, le personnel technique temporaire était du personnel de la Ville de Genève. A la demande des chefs de service, la fondation est devenue l'employeur des temporaires. Aujourd'hui, l'entier des temporaires est sous contrat «fondation». La raison étant que les statuts de la Ville limitent le réengagement du personnel temporaire. On devait donc parfois renoncer à réengager du personnel temporaire tout à fait opérant.

Un commissaire revient à la question des apprentis. A-t-on envisagé de faire des échanges avec des entreprises dont le travail est lié au Grand Théâtre?

M^{me} Bertani répète que la construction de décors ne fait pas partie du certificat fédéral de capacité (CFC) d'apprenti menuisier. Le travail qu'il effectue au Grand Théâtre n'a pas d'intérêt direct avec son CFC final.

Une commissaire pose une question par rapport aux actifs transitoires. Elle ne comprend pas très bien les écarts entre les comptes 2005/2006 et 2006/2007. Par ailleurs, elle pose une question sur les choristes. A la page 9, on s'aperçoit qu'on a besoin de deux choristes supplémentaires pour quasiment tous les spectacles. A la page 19, on lit qu'un choriste sera bientôt à la retraite et qu'il ne serait pas remplacé. Un choriste supplémentaire coûte peut-être moins cher, mais qu'en est-il des conditions de travail de ce choriste par rapport aux autres? Est-ce qu'il y a lieu de ne pas remplacer ce choriste qui part à la retraite?

M^{me} Bertani explique qu'ils ont 40 millions de frais de salaire. Elle est la première à dire qu'il faut engager davantage mais, dans ce cas-là, une garantie de déficit de 1 million de francs ne suffit plus. Dans le budget 2007/2008, des efforts dans tous les domaines ont été fournis. L'économie d'un poste de choriste en est un exemple. Ce n'est pas une décision qu'on prend de gaîté de cœur.

M. Blanchard a noté que cette commissaire a évoqué la difficulté que pouvait éprouver un choriste temporaire à intégrer un chœur professionnel. Il souligne que cela peut aussi ajouter une plus-value au chœur, cela peut amener une certaine fraîcheur vocale qui n'est pas toujours déplacée.

Un commissaire constate que la garantie de déficit figure aux comptes 2005/2006, disparaît aux comptes 2006/2007 et figure à nouveau dans les comptes 2007/2008. Il s'agit d'une somme importante à chaque fois, comment est-elle motivée?

M^{me} Bertani n'était pas présente pour les comptes 2005/2006, mais elle croit que c'était pour le ballet. Pour le budget 2008/2009, un plan financier quadriennal a été soumis au Conseil municipal l'année dernière. En 2007, il y a eu un audit sur la situation financière du Grand Théâtre. Il a démontré que toute une série de mesures devaient être prises au Grand Théâtre pour moderniser l'institution. Il est évident que cela fait partie des objectifs pour ce budget et qu'elles ont un certain coût. L'année dernière, le Grand Théâtre avait demandé une couverture de 2,5 millions pour combler le retrait de la Fondation Wilsdorf, les dépenses relatives à des mises à jour informatiques, la municipalisation et la stabilisation des temporaires. Les préconisations Sherwood se répercutent sur le budget chaque année. Le Grand Théâtre demande donc cette année 1 million de francs de garantie de déficit et il s'engage à trouver l'autre million nécessaire par d'autres voies.

Un commissaire demande ce que sont les 4,5 millions d'apports extérieurs.

M. Blanchard explique qu'il s'agit d'apports extérieurs privés (sponsoring et mécénat). Ce chiffre est particulièrement important, parce que la Fondation Wilsdorf avait accepté de financer un nouveau système de sous-tirage.

Une commissaire lit dans l'analyse des dépenses qu'il y a des frais de voyages pour les déplacements de la direction pour visionner les spectacles, auditionner des artistes et, en particulier, développer les activités extérieures du ballet. Elle croyait que cette dernière tâche relevait essentiellement du travail des deux tourneurs.

M. Blanchard explique qu'il est naturel que le directeur du ballet mette à profit ses propres relations pour compléter le travail des tourneurs. Il s'agit de voyages éclair pour connaître les lieux, rencontrer les personnes, les convaincre.

Un commissaire voit, sous la rubrique 13, qu'il est question de mandat complémentaire confié à une fiduciaire. De quoi s'agit-il?

M. Blanchard explique qu'il s'agit d'un contrôle financier concernant le service électrique du Grand Théâtre. Il a été découvert que des collaborateurs du Grand Théâtre n'avaient pas été engagés de manière parfaitement adéquate par l'ancienne direction. Le conseil de fondation a donc demandé une enquête supplémentaire sur ce service.

Suite à une question, M. Blanchard rappelle qu'il avait été décidé que l'effectif du ballet serait maintenu à 22 danseurs, dont quatre stagiaires. Sur cet exercice, d'une part, ils n'ont pas souhaité mettre à la porte des danseurs professionnels et, d'autre part, il leur a semblé important que les danseurs qui ont répété soient ceux qui tournent. De ce fait, on ne correspondait pas tout à fait à l'effectif souhaité.

Une commissaire lit «alignement des temporaires fondation sur certains avantages permanents Ville de Genève». Elle aimerait savoir quels sont ces avantages et quels sont ces postes.

M. Blanchard juge que le transfert de personnel temporaire Ville de Genève dans le personnel de la fondation a été mené assez maladroitement. Les temporaires se sont aperçus que malgré les promesses, en passant au personnel de la fondation, leur rémunération serait inférieure. Cela a généré un mécontentement et on a décidé de créer trois classes de temporaires. Le chef de service indique à quelle catégorie appartient l'employé et la rémunération est désormais supérieure. En plus, un certain nombre d'avantages pour le personnel temporaire ont été alignés sur ceux du personnel de la Ville.

Une commissaire lit «perte de productivité pour cause de séances». S'agit-il d'une estimation du coût de ces séances ou d'une charge qui a été véritablement dépensée?

M. Blanchard explique que, durant la crise, les gens se sont réunis parfois en dehors du temps de travail, parfois pendant le temps de travail. On a estimé difficilement, mais raisonnablement, ce coût, sur la base horaire de la personne dont l'activité était moins importante en raison des réunions. C'est un coût que l'institution n'avait pas prévu.

La commissaire juge que c'est une estimation du coût induit. Financièrement, la somme n'a pas été dépensée. Elle demande si cela a été compensé.

M. Blanchard répond que oui. Il s'agit d'une estimation du coût du personnel temporaire qui a été requis pour pallier cette baisse de productivité durant la crise. Il donne l'exemple de deux accessoiristes qui ont été déplacés dans d'autres institutions, il a fallu engager du personnel temporaire pour les remplacer. Une part des engagements temporaires a été liée au fait que le personnel permanent était occupé à autre chose.

M^{me} Bertani résume en disant que, sur 100 000 francs de frais engagés pour le personnel temporaire, on estime que 45 000 francs sont liés à la crise traversée par le Grand Théâtre.

Une commissaire s'intéresse aux dépenses pour le personnel artistique. Elle a vu que les cachets étaient revus à la baisse. Engagent-ils des solistes qui font déjà partie du chœur ou du ballet, si oui, est-ce aux mêmes conditions qu'un soliste extérieur?

M. Blanchard explique que, pour le ballet, ils n'ont pas la notion de soliste. La progression de carrière se fait à l'ancienneté. Les danseurs du Grand Théâtre ne participent jamais aux productions d'opéra. Lorsqu'ils ont renégocié la convention du chœur, ils ont renégocié un certain nombre d'indemnités. Le tarif est à la mesure chantée. Lorsqu'il s'agit d'un rôle important, on fait une négociation de gré à gré comme avec un soliste extérieur.

Un commissaire a une question concernant les recettes des abonnements. Une des raisons pour lesquelles la Ville consacre une partie importante de son budget au Grand Théâtre, c'est parce que cette institution participe à la renommée de Genève. Il aimerait connaître la part des abonnements pris par des étrangers.

M. Blanchard dit que c'est difficile de le savoir, car ils ne demandent pas la nationalité de l'abonné, mais il a l'impression que cette part est décevante.

M^{me} Bertani précise que la vision de l'ambassadeur de Suisse auprès de l'ONU est que beaucoup de diplomates sont mal rémunérés. D'autres ne s'intéressent tout simplement pas à l'opéra. L'opéra ne s'adresserait qu'à une minorité. Le cercle des adhérents comporte Kofi Annan et, par son biais, on espère atteindre certains diplomates. On fait un maximum pour atteindre cette population.

Le commissaire faisait plutôt référence aux cadres supérieurs des entreprises étrangères.

M. Blanchard répond qu'ils ont une démarche volontariste à leur endroit.

Une commissaire estime que la gestion d'une buvette doit viser à générer du bénéfice et non à creuser un déficit. Elle demande quelles sont les relations du Grand Théâtre avec la Gérance immobilière municipale de la Ville qui gère les restaurants de toute l'administration municipale.

M^{me} Bertani précise que le Grand Théâtre paie un loyer à la Ville pour l'exploitation de la buvette. Ensuite, il faut distinguer la buvette qui s'adresse au public de la cafétéria du personnel, qui est une activité à caractère social et qui est déficitaire. Cela grève le budget.

M. Blanchard estime que le juste calcul de l'exploitation des métiers de bouche doit être fait de manière un peu plus approfondie. S'il devait rester directeur du Grand Théâtre, il militerait pour une gestion de la buvette à l'interne. Selon lui, l'exploitation est déficitaire car la fréquentation est totalement irrégulière. L'institution est parfaitement capable d'absorber un petit déficit pour offrir un service et une ambiance de qualité.

Une commissaire demande quelle est la signification de «Sponsoring partenariat d'échange».

M. Blanchard explique qu'il s'agit d'échanges de prestations. Par exemple, les danseurs du ballet sont accueillis à titre gracieux dans un club de sport.

Prises de position

L'Union démocratique du centre s'abstient sur ces comptes qui portent sur la gestion du précédent conseil de fondation.

Les libéraux approuvent ces comptes, qui sont exceptionnels en raison de la crise traversée par l'institution. Les chiffres donnés sont conformes à ce qui s'est passé cette année-là.

Les socialistes s'abstiennent, mais pour des raisons liées au budget.

Le Parti démocrate-chrétien est satisfait de ce qu'il a entendu ce soir. Ses membres étaient intervenus avec virulence au Conseil municipal lorsque le Grand Théâtre était en pleine débandade. Ce parti constate que l'équipe de direction est soudée avec le conseil de fondation, que les préconisations de l'audit Sherwood sont suivies avec une détermination qui fait plaisir. Il approuve les comptes.

Les radicaux voient qu'après une situation calamiteuse un vent nouveau semble souffler. Il faut se féliciter de l'augmentation du nombre d'abonnements qui

est un bon signe de la part de la population. Les radicaux approuvent donc les comptes présentés.

La représentante d'A gauche toute! est heureuse de voir qu'on peut à nouveau avoir une discussion ouverte sur cette institution. Elle rappelle que, l'année dernière, le Conseil municipal avait approuvé les comptes du Grand Théâtre après le vote du budget. Cette année, on approuvera les comptes 2006 après le budget 2009. A gauche toute! déplore cette manière de faire. Le groupe s'était montré cohérent et n'avait voté ni les comptes ni le budget du Grand Théâtre. Cette année, il s'abstiendra sur les comptes 2006/2007, puisque cela paraît aberrant de les refuser alors que cet argent a déjà été dépensé.

Les Verts ont apprécié l'audition des responsables du Grand Théâtre et le fait que le conseil de fondation et les délégués du personnel se soient déplacés pour répondre aux questions de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances. Les documents fournis ont gagné en lisibilité. On voit clairement les efforts entrepris pour la maîtrise des charges. Les Verts approuvent donc les comptes.

Votes

Vote de la commission des finances

Mise aux voix, la proposition est acceptée par la commission des finances par 7 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) et 6 abstentions (2 UDC, 2 AGT, 2 S).

Vote de la commission des arts et de la culture

Mise aux voix, la proposition est acceptée par la commission des arts et de la culture par 7 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) et 7 abstentions (2 UDC, 2 AGT, 3 S).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2006/2007 incluant le rapport de gestion, les comptes

d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 sont approuvés.

Annexe: calcul du taux d'effort du spectateur (GTG, OSR, Comédie, Poche),
soit ratio recettes directes de billetterie/coûts directs des spectacles

	Ind.	FAD		OSR	GTG
		Le Poche	Comédie		
Saison 2006/2007					
Indicateurs statistiques					
Nbres de représentations	Q	167	112	146	103
Nbres de spectateurs	Q	20'650	31'509	25229*	91'098
Recettes de spectacles					
Recettes directes des spectacles	CHF	642'612	743'989	2'485'700	10'861'203
Recette moyenne/représentation	CHF	3'848	6'643	17'025	105'449
Depenses de spectacles					
Coûts directs des spectacles	CHF	1'979'420	1'949'974	5'488'900	14'000'234
Coût moyen/représentation	CHF	11'853	17'410	37'595	135'925
Taux d'effort moyen/représentation	%	32.5	38.2	45.3	77.6

* Nbre de places payantes en abonnement sur la saison

Le taux d'effort
la part des revenus directes de spectacles que l'institution consacre à la couverture des coûts directs de spectacles.